



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 février 2021

Objet de la délibération

BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-huit février deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU , Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Stéphane LOHÉZIC à Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY , Frédéric TOUSSAINT à Claudine CORPART , Peggy CACLIN à Yves GUYOT , Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO , Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur Yves GUYOT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2021.02.015

BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL VILLE

Rapporteur : Pascal LE LIBOUX

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le Budget Primitif 2021 de la Ville, ce dernier a été préparé en prenant en compte les orientations débattues lors de la réunion du Conseil Municipal le 28 janvier dernier.

Le Compte Administratif 2020 ayant été préalablement soumis à l'assemblée, le résultat de l'exercice 2020 est intégré dans le Budget présenté ci-dessous. Le projet de Budget Primitif 2021 se présente globalement comme suit :

	BUDGET PRIMITIF		COMPTE ADMINISTRATIF 2020	
	2020	Propositions 2021	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	20 728 070,84	19 507 436,00	17 673 222,78	18 988 907,02
INVESTISSEMENT	11 694 024,35	14 765 722,44	5 824 079,32	7 371 970,02
TOTAL	32 422 095,19	34 273 158,44	23 497 302,10	26 360 877,04

Certains chiffres font apparaître des écarts significatifs à la fois par rapport aux prévisions et aux réalisations. Ces différences sont dues à l'impact de la COVID 19. Les prévisions de recettes sont très prudentes ne sachant pas à ce jour comment va évoluer la situation sanitaire.

En fonctionnement, le vue d'ensemble se présente comme suit :

L'analyse des différents chapitres fait apparaître les éléments suivants :

En ce qui concerne la section de fonctionnement, le volet recettes se présente comme suit :

Impôts et taxes : 11 895 530 € (+ 1.9 %/BP 2020)

Dont la fiscalité directe locale pour un montant de 10 200 000 €. Les taux d'imposition ne seront pas modifiés cette année. Les bases d'impositions définitives ne seront connues que courant mars.

Les taux de revalorisation sont différents en raison de la réforme de la taxe d'habitation en cours.

Ce chapitre de recettes comprend l'attribution de compensation versée par Lorient Agglomération ; le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales et la Dotation de Solidarité Communautaire. Les recettes des taxes sur l'électricité sont en baisse par rapport à 2020 (- 1.13 %) et les taxes sur la publicité extérieure sont prévues en légère diminution par rapport au BP 2020 soit 75 000€ (76 000€ en 2020). Les droits de mutation sont prévus à 560 000€ en progression de 40

000€ par rapport au BP 2020 (réalisation en 2020 de 598 933 €). Les droits de places sont prévus à 68 830€ soit – 12 000€ compte tenu des incertitudes liées à la pandémie.

Dotations et Subventions : 4 505 280€ (+ 5.90 %/BP 2020)

Les financements de l'Etat (dotation forfaitaire, DSU et DNP) sont attendus à hauteur de 3 218 000 € (3 209 500€ au BP 2020) et 3 216 130 € réellement perçus en 2020.

Les compensations de fiscalités versées par l'Etat sont attendues pour un montant de 455 000 €. Les dotations et compensations de l'Etat ne seront connues qu'au mois de mars ; les montants donnés sont des estimations.

La Ville percevra, par ailleurs, du FCTVA en fonctionnement calculé sur les montants de dépenses d'entretien de voirie et des bâtiments affectés au service public : cette recette est estimée à 20 000 €.

Est intégrée, une somme de 150 000€ au titre de la prise en charge par l'Etat de l'impact de la scolarisation des enfants dès 3 ans au titre de l'année scolaire 2019/2020.

Vente de produits et de prestations de service : 912 000 € (- 22.26 %/BP 2020)

Les recettes des activités tiennent compte d'une fréquentation des services en baisse en raison de la pandémie et des tarifs adoptés par le Conseil Municipal.

Les autres produits de gestion courante : 405 707 € (+ 8.71 %/BP 2020)

La prévision tient compte des niveaux d'activité atteints en 2020 (revenus des immeubles et refacturations diverses).

Les autres recettes :

- Produits financiers : 13 100 € : dont 13 000 de fonds de soutien pour la sortie des emprunts à risque.
- Remboursement sur rémunérations : 600 000 € (580 000 € au BP 2020), ce chapitre intègre essentiellement le remboursement par l'EPCC des agents mis à disposition, les remboursements d'assurance relative au personnel et les refacturations de personnel.
- Produits exceptionnels : 4 030 € (10 831€ en 2020 pour la mise en débit du Comptable Public)

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de 1.64 %

Les recettes d'ordre et la reprise de résultat :

- Opérations d'ordre : 523 315.80 € (+ 23.81 € %/BP 2020) essentiellement la valorisation des travaux d'investissement réalisés par les services municipaux.
- Reprise du résultat 2020 pour 648 473.20 € (2 005 825.84€ au BP 2020).

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 19 507 436 € ; soit une baisse de 5.89 % par rapport au budget primitif de 2020.

Le volet dépenses se présente comme suit :

Les charges de personnel : 10 375 000 € (+ 2 %/BP 2020)

Le Budget intègre la prise en compte des effectifs en place et des postes créés par le Conseil Municipal.

Le Budget prend également en compte les impacts financiers de la reprise du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunération).

Les charges à caractère général : 3 842 995 € (+ 2.88 %/BP 2020)

Si globalement le chapitre affiche une stabilité de Budget à Budget Primitif, l'analyse compte par compte fait apparaître les disparités ci-dessous qui tiennent compte des éléments contextuels en 2020.

- Location matériel (marché de location de véhicules) : + 21 153 € par rapport à 2020 provenant d'une augmentation pour le projet de location d'une partie du parc automobile de la Ville et d'une diminution de location de matériel/véhicule suite à l'achat de nouveau matériel,
- Prestation de service : + 119 424 € par rapport au réalisé 2020 ; prestations non réalisées en 2020 et nouvelles actions : santé et sécurité au travail, traitement des déchets de balayuse, actions PLAA, vidéo des séances du Conseil Municipal, restauration scolaire,
- Entretien bâtiments : + 31 350 € par rapport à 2020 (report de 2020),
- Maintenance : - 10 964 par rapport au budget 2020,
- Achats récurrents Covid 19 : 70 000€.

La balance annexée donne le détail compte par compte.

Les charges de gestion courante : 2 391 716€ (+ 0.29 %/BP 2020)

Ces charges sont constituées par la participation dans les écoles, aux subventions aux associations et les crédits destinés aux frais d'assemblées (indemnités des élus, formation, protection sociale).

Les charges financières : 294 000 € (-26 000 €/ BP 2020)

Les charges financières intègrent les intérêts de la dette actuelle aux conditions de marché de janvier 2021. Le Budget intègre également les intérêts d'un nouvel emprunt à mobiliser en cours d'année. Concernant l'emprunt structuré le Budget intègre l'éventualité d'une échéance dégradée correspondant aux conditions actuelles du marché et permettant de percevoir l'aide de l'Etat.

Les autres dépenses

- Les charges exceptionnelles : 47 100 €
- Les atténuations de produits : 7 850 €

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de + 1.64 %.

Les dépenses d'ordre et le virement en section d'investissement :

- Les opérations d'ordre : 1 205 312 € (22.71 %/BP 2020) dont l'amortissement représente 1 201 730 €,
- Le virement complémentaire à la section d'investissement : 1 286 484 € (3 053 137.84 € au BP 2020).

Les dépenses totales de fonctionnement pour l'année 2020 s'élèvent à 19 507 436 € en diminution 5.89 % de par rapport au BP 2020.

Concernant la section d'investissement, le projet de budget intègre :

La dette :

Le remboursement en capital de la dette de la ville sera de 1 035 180 € (978 400€ en 2020). L'encours de la dette au 1^{er} janvier s'élève à 12 921 166 € et devrait être en augmentation au 31 décembre 2021 avec le nouvel emprunt (4.1 M€). Le recours à l'emprunt pourrait être inférieur en fonction des recherches de financements externes qui peuvent permettre de limiter le recours à l'emprunt bancaire en cours d'exercice.

Le chapitre 041 : 200 000€, est constitué des écritures d'ordre égales en dépenses et recettes (reprise d'avances sur marché, intégrations des études)

Les dépenses d'équipement : 9 191 353 € dont 505 490 € pour les travaux en régie (7 886 954€ dont 406 910 € de travaux en régie au BP 2020).

A cette somme s'ajoute un montant de restes à réaliser de 3 462 219.33 € ;

Le détail des investissements envisagés est donné en annexe.

Pour financer ces dépenses, la ville mobilisera l'autofinancement évoqué précédemment, les recettes propres à la section d'investissement d'un montant de 880 000 € (FCTVA, amendes de police, taxes d'urbanisme), les subventions annoncées pour un montant de 2 542 529 € (voirie, bâtiments, plan patrimoine, plan de relance) et prévoit un emprunt de 4.1 M€. Seront aussi pris en compte l'affectation du résultat de 2020 (2 673 036.88 €) et les restes à réaliser de 1 647 327.56 €.

En conclusion, ce projet de budget intègre la volonté municipale comme les années passées de :

- Ne pas alourdir la fiscalité locale,
- Réaliser un fort niveau d'investissement correspondant aux équipements attendus par les Hennebontais,
- Maîtriser le coût de la dette grâce aux taux bas,
- Prendre en compte les priorités de la Municipalité et maintenir les services à la population.

Sur ces bases les principaux ratios de la Collectivité s'établissent comme suit comparés aux ratios annoncés lors du vote du BP 2021 et du CA 2020 :

	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021
Excédent brut de fonctionnement	2 375 170,00	2 284 959,33	2 274 187,00
Epargne nette	1 060 828,39	1 086 771,82	868 351,00
Taux d'épargne brute	10,90%	11,13%	10,31%
Capacité de désendettement (années)	6,87	6,40	9,04

Comme chaque année, toutes les mesures prises en cours d'exercice de recherches de financements, d'optimisations de la gestion ou d'économies sur les réalisations permettront d'améliorer ces chiffres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 1 février 2021,
Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 8 février 2021,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

➔ **ADOpte** le Budget Primitif 2021 tel que présenté ci-dessus

Délibération adoptée par 26 voix Pour et 7 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Première Adjointe,

Michèle DOLLÉ